

Une société pour tous les âges

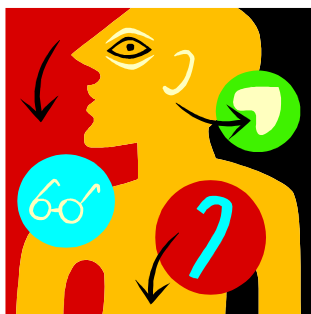
Les problèmes de santé des personnes âgées ne peuvent être abordés en soi, mais en lien avec les questions posées tout au long de la vie, école, environnement, travail, habitat...

Salariés et retraités, tout le monde est concerné.

C'est une question de choix de société, de la place et du rôle citoyen des personnes, quel que soit leur âge.

C'est notre ambition :

Construire une société pour tous les âges.



Union Départementale des Syndicats CGT de l'Ardèche
25 av. de la Gare - BP 428 - 07004 PRIVAS cedex

Téléphone : 04 75 66 76 66
Télécopie : 04 75 64 54 84
Messagerie : ud7@cgt.fr



**Bien vivre, bien travailler,
bien vieillir :**

Un enjeu de société !

Grand débat public

**JEUDI 5 MAI 2011
de 18 h. 30 à 21 h.**

PRIVAS

(salle du Champ de Mars)

Réforme « dépendance » : la CGT propose un nouveau « droit autonomie »

Le débat sur la « dépendance » a été lancé par Nicolas Sarkozy et François Fillon. Une période de six mois de « consultation » est engagée. Gouvernement et patronat dramatisent la situation et mettent en avant la situation économique de notre pays pour justifier l'introduction des assurances privées dans le dispositif de prise en charge de la perte d'autonomie pour les personnes âgées.

Nous pensons que d'autres choix sont possibles.

Le risque de perte d'autonomie sévère lors de la vieillesse concerne 5.4 % des ouvriers, 2.2 % des cadres et professions intellectuelles.

(Enquête Goillot, Normiche, 2003)

Tout d'abord, il n'y a aucune fatalité biologique à perdre son autonomie à partir d'un certain âge. Cela dépend de la trajectoire de vie et résulte d'une ou plusieurs maladies. Cela dépend aussi de l'environnement, des conditions de vie et de travail, de l'habitat... Par conséquent cela dépend aussi des luttes menées pour la santé au travail, contre les inégalités sociales.

Si l'on peut concevoir que l'aide à l'autonomie ne soit pas directement du ressort de la maladie, en revanche, elle est directement **liée à la santé**. La CGT se base sur la définition de la santé de l'OMS* : la santé ce n'est pas l'absence de maladie, elle constitue « **un complet état de bien être physique, mental et social** ». Et comme telle, le droit à l'autonomie doit relever de la Sécurité Sociale.

Par exemple, le portage des repas à domicile n'est pas du soin. Mais des difficultés à se nourrir peut conduire à la dénutrition, la déshydratation, à l'hospitalisation, c'est donc bien une histoire de santé.

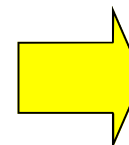
C'est pourquoi la CGT propose la création d'un nouveau droit : **le droit « autonomie » dans le cadre de l'Assurance maladie**. Nous sommes opposés à une « cinquième branche » qu'elle soit de la Sécurité Sociale ou de la protection sociale, qui ferait des personnes « dépendantes » une population à part.

*OMS : Organisation Mondiale de la Santé

Tous les spécialistes s'accordent à dire que la **prévention est une des données essentielles pour réduire la perte d'autonomie**. C'est une conception que nous devons adopter : pour l'être humain, garder toutes ses capacités d'autonomie jusqu'à la fin de sa vie, doit être un objectif.

Telle qu'elle est organisée, l'aide actuelle que ce soit en établissement, pour l'accompagnement ou le soin, ne répond pas aux besoins des personnes âgées notamment.

Les financements publics non pérennes et trop dispersés laissent trop de « reste à charge » pour les personnes concernées et leur famille.



La CGT propose la création d'un grand service public de **l'aide à l'autonomie**, tant à domicile qu'en établissement, en partenariat avec le secteur associatif et à but non lucratif, sur la base d'un cahier des charges fixant les obligations de service public.